



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	9

Vote
A L'UNANIMITE
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016, le 15 Novembre à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIN Arnaud, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 02/11/2016.

Présents : Titulaires (9) : Mme GROUX, MM. FOIREST, ANTY, LAZARUS, DA SILVA, BOUCHEZ, BAZIN, SUIRE, BOURCIGAUX

Suppléants (1) : M. VENDERBECQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE CERGY-PONTOISE

Le: **30 NOV. 2016**

Et Publication ou notification du:

30 NOV. 2016

2016 - 15 - 100EME OPERATION : "MODELISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU SIAPBE" DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Le Président rappelle au comité que le SIAPBE s'est engagé par la 90^{ème} opération, dans un programme de travaux visant à supprimer lors d'évènements pluvieux, les débordements du réseau et limiter les déversements au milieu naturel à 12 par an par déversoir d'orage. Les études de modélisation de la situation après travaux qui ont conduit aux prescriptions techniques ont été menées pour un scénario décennal.

Lors de la présentation du projet aux financeurs et au service de police de l'eau il a été demandé au SIAPBE d'étendre la réflexion pour des pluies plus importantes.

En début d'année, le SIAPBE a demandé le renouvellement de l'arrêté interpréfectoral d'autorisation du système d'assainissement (réseau de collecte et station d'épuration) au titre de la loi sur l'eau et dans ce cadre, le service police de l'eau (courrier du 3 août 2016) demande des compléments d'études pour quantifier l'impact des différentes surverses des déversoirs d'orage et d'estimer la charge de référence du système de collecte.

Le SIAPBE a lancé une consultation afin de répondre à ces questions.

Les missions confiées au prestataire sont :

- Reprendre l'architecture du modèle constitué sur MIKE URBAN et intégrer les modifications du tracé (90^{ème} opération).
- Modélisation de 7 occurrences (1 mois, 6 mois, 1 an, 10 ans, 20 ans, 50 ans, 100 ans),
- Analyse des débits et charges polluantes de l'ensemble des rejets modélisés de tous les DO,
- Evaluer l'impact du débordement sur chaussé en fonction des mêmes pluies,
- Evaluer le débit de référence de l'ensemble du système d'assainissement du SIAPBE,
- Réalisation de courbes de débit en fonction des pluies pour chaque déversoir d'orage :

Envoyé en préfecture le 30/11/2016

Reçu en préfecture le 30/11/2016

Affiché le

ID : 095-259500098-20161115-201615BIS-DE

- o Cas 1 : Situation actuelle pour tous les DO < 120 kg/j DBO₅,
- o Cas 2 : Pour tous les DO et après travaux au boulevard Léon Blum et suppression du TP1 sans mise en séparatif en amont du DO3,
- o Cas 3 : Pour tous les DO et après travaux au boulevard Léon Blum et suppression de TP1 et DO3, avec mise en séparatif en amont du DO3.

Le montant de cette étude est estimé à 10 800 € HT.

Les aides financières prévisionnelles sont les suivantes :

ETUDES	MONTANT ESTIMATION HT	MONTANT ESTIMATION TTC	TAUX AIDE	MONTANTS SUBVENTIONS	MONTANTS A LA CHARGE DU SIAPBE HT	MONTANTS A LA CHARGE DU SIAPBE TTC
Modélisation du système d'assainissement	10 800 €	12 960 €	AESN : 50 % CD95 : 25 %	5 400 € 2 700 €	2 700 €	4 860 €
Total	10 800 €	12 960€		8 100 €	2 700 €	4 860 €

Le Comité Syndical,
Après l'exposé qui précède,
Délibère et décide à l'**UNANIMITE**

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de demander l'aide du Conseil Départemental du Val d'Oise pour le programme d'étude ci-dessus,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Les membres présents ont signé pour copie conforme :

Le Président

